

MOTION

Agents de centre de tris, de centre de traitements, équipiers de collectes, chauffeurs de collectes, chauffeurs D.I., agents de déchetteries, tous concernés par la pénibilité et/ou l'insalubrité de nos métiers.

Nos revendications sont :

- la reconnaissance immédiate de la pénibilité et/ou de l'insalubrité de nos missions, par un départ anticipé à la retraite à taux plein de 5 ans pour tous les acteurs de la filière, du cantonnier aux agents de centre de traitement des déchets, par un départ anticipé de 10 ans à taux plein pour les métiers touchés par l'insalubrité, et par une réduction du temps de travail.
- une refonte des salaires à partir de l'exigence CGT du SMIC à 1700€ plus une reconnaissance par le salaire des spécificités et de la pénibilité liées à nos missions.
- et l'intérêt pour tous, citoyens et agents de la filière, d'une gestion publique, humaine et durable de la filière car nos missions sont bien d'intérêt public

Représentant de la Coordination Syndicale Départementale

Stephany Jean-Pierre

Déposé à la sous-préfecture de Saint Gaudens le lundi 12 mai 2014